



Département de la SEINE-MARITIME
Arrondissement de ROUEN

Ville de BONSECOURS

Décision n°04/23 du 14/02/2023

Objet : Convention de mise à disposition du Casino – Métropole Rouen Normandie – Festival SPRINGS

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23,

Vu la délibération n°2020.10 du 25 juin 2020 portant délégation du Conseil Municipal au Maire en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté n°42/17 du 3 mars 2017 portant règlement du Casino,

Considérant l'organisation par la Métropole Rouen Normandie du festival SPRING qui se déroule du 8 mars au 16 avril 2023 sur le territoire de la Métropole,

Considérant que ce festival prévoit l'organisation d'un spectacle intitulé « Plooc's » le mercredi 15 mars 2023 au Centre Culturel « Le Casino »,

DÉCIDE

Article 1 : de mettre à la disposition de la Métropole Rouen Normandie, représenté par Monsieur Nicolas Mayer-Rossignol, Président, le Centre Culturel « Le Casino » pour la représentation d'un spectacle intitulé « Plooc's » le mercredi 15 mars 2023 à 19h30 dans le cadre du festival SPRING.

Article 2 : de signer la convention qui précise les modalités de cette mise à disposition.

Article 3 : Les services sont chargés de l'application de la présente décision qui sera publiée et transmise en forme légale.

Fait à Bonsecours, le 14 février 2023.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217601038-20230214-04-23-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/02/2023

Pour l'autorité compétente par délégation

Laurent GRELAUD

Maire de BONSECOURS

